



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recherche sur la maladie de Lyme

Question écrite n° 4921

Texte de la question

M. Jacques Marilossian interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le financement de la recherche sur la maladie de Lyme. La maladie de Lyme se transmet par la morsure de certaines tiques (tique du chevreuil et tique occidentale). Chez l'homme, les effets de cette morsure peuvent être gravissimes avec des symptômes affectant les articulations, le cœur et le système nerveux. Cette maladie affecterait 27 000 personnes par an en France et constitue la première maladie vectorielle en Europe. En 2016, le précédent gouvernement avait engagé un plan national de lutte contre la maladie de Lyme avec, entre autres, un axe stratégique consacré à la mobilisation de la recherche sur les maladies transmises par les tiques. La recherche serait notamment axée sur le développement de nouveaux outils de diagnostic, car l'identification de la maladie de Lyme suscite encore des interrogations et des débats quant à la réalité de sa causalité sur les symptômes décrits précédemment (existence de co-infections, risque de surdiagnostic). Dans la mesure où les pouvoirs publics se sont engagés sur la recherche sur la maladie de Lyme, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage un financement en faveur de la recherche sur cette maladie dans le cadre de la prochaine loi de financement de la sécurité sociale.

Texte de la réponse

Depuis janvier 2017, le ministère chargé de la santé a mis en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres pathogènes transmissibles par les tiques. Ce plan a pour objectifs de renforcer la prévention, d'améliorer et d'uniformiser la prise en charge des patients par la mise à jour des recommandations et d'organiser des consultations spécialisées pour les patients atteints de maladies transmissibles par les tiques. Dans le cadre de ce plan, la direction générale de la santé a saisi la Haute autorité de santé (HAS) afin d'optimiser et d'harmoniser la prise en charge et le suivi de la maladie sur l'ensemble du territoire. A partir d'une approche globale, entomologique et environnementale, ces travaux s'appuient sur les données scientifiques disponibles et les protocoles existants. Les travaux pour l'élaboration d'un protocole national de diagnostic et de soins (PNDS) seront rendus au cours de l'année 2018. Des centres spécialisés seront mis en place par les agences régionales de santé dès la parution du protocole national de diagnostic et de soins. Des centres de référence seront également désignés sur la base d'un appel à candidatures national. La recherche est également mobilisée pour améliorer les connaissances sur la maladie de Lyme et autres pathologies transmissibles par les tiques. La mise en place d'une cohorte constituée de patients suivis dans les centres de prise en charge spécialisés permettra d'améliorer les connaissances scientifiques sur la maladie. Des recherches participatives sont déjà lancées comme le projet OHTICKS dont l'objectif est de détecter, identifier et isoler les micro-organismes nouveaux ; de démontrer la compétence des tiques à transmettre ces agents et de fournir des éléments concrets pour une meilleure gestion des maladies à tiques. Le ministère des solidarités et de la santé et les agences sanitaires sont engagés pour une pleine reconnaissance de la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques et pour une prise en charge efficace de tous les patients.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4921

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 744

Réponse publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4281